

- en exercice : 82
- présents titulaires : 46
- présents suppléants : 8
- procurations : 11
- votants : 48
- suffrages exprimés : 46
- abstentions : 2
- pour : 46
- contre : 0

DELIBERATION n° 2024/124

L'an deux mille vingt-quatre et le 17 septembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 10 septembre 2024, s'est réuni, à la salle des fêtes de CLARENS, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Pierre DUMAINE a été désigné secrétaire de séance.

Présents titulaires/suppléants : Lionel CAZAUX, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Davy SERRES (suppléant de Albert BEGUE), Philippe SOLAZ, Maryvonne HEGUY, Karine MEDOUS, Francis ESCUDE, Cécile SAINT-MARTIN (suppléante de Christophe MUSE), Jean-Marc BEGUE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Christine LEMANT (suppléante de Rose-Marie COLOMES), Xavier SARNIGUET, Fabienne ROYO, Jean-Bernard COLOMES, Patricia DELAS (suppléante de Jean-Marc DUPOUY), José DUFRECHOU (suppléant de Jean-Marie VIGNES), Alain PIASER, Noël ABADIE, Catherine CORREGE, Bernadette GACHASSIN, Ludovic PONTICO, Véronique MOUNIC, Michel DABAT, Martine LABAT, Jean-Yves BOUSSIER, Jean-Charles LAUREYS, Danielle VIDAL (suppléante de Céline CASSAGNEAU), Nicolas COLOMES, Alain DASQUE, Bernard PLANO, Carine VIDAL, Pierre DUMAINE, Gisèle ROUILLON, Jean-Marie DA BENTA, Jacqueline ALFONZO, Jean-Marc BABOU, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Jean-Pierre CABOS, Laurent LAGES, Sylvie ORTEGA, Dominique DEMIMUID, Jean-François GUERINAUD, Véronique MAZOUÉ, Christiane ROTGE, Elisa PANOFRE, David RECURT (suppléant de Aimé COURTADE), Valérie DUPLAN, Jean-Paul COMPAGNET, Daniel CLARENS (suppléant de André RECURT), Joëlle ABADIE et François DABEZIES.

Titulaires ayant donné procuration : Pascale LEONARD à Ludovic PONTICO, Maurice LOUDET à Philippe SOLAZ, Jean-Marc GRANIE à Bernard PLANO, Robert MONZANI à Gisèle ROUILLON, Françoise PIQUE à Jean Marie DA BENTA, Cindy SIBE à Jean Marc BABOU, Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Pascal AUDIC à Nicolas TOURON, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES, Patrick ABADIE à Cécile SAINT MARTIN et Gérard SABATHIE à Jacqueline ALFONZO.

Absents excusés : Hervé CARRERE, Jean-Paul LARAN, Monique KATZ, Romain CAUCHOIS, Patricia CORREGE, André QUINON, Serge SOHIER, Geneviève PFLIMLIN, Nathalie SALCUNI, Isabelle ORTE, Chrystelle MAUPAS, Dominique ZAPPAROLI, Joëlle VIGNEAUX, Charles RODRIGUES, Joël DEVAUD, Guy RAYNAL, et Didier FAVARO.

Objet : Enquête publique – Avis suite à la demande d'ICPE déposée par la société KNAUF INSULATION LANNEMEZAN

17 conseillers communautaires présents décident de ne pas prendre part à la délibération : Laurent LAGES et le pouvoir de Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, Jean Marc BEGUE, Noël ABADIE, Michel DABAT, Joëlle ABADIE, Régine SARRAT, Karine MEDOUS, Marie Yvonne HEGUY, Christine LEMANT, Bruno FOURCADE, Nicolas COLOMES, Cécile SAINT MARTIN et le pouvoir de Patrick ABADIE, Daniel CLARENS et Dominique DEMIMUID.

Vu l'arrêté préfectoral n° 2024-065-07-18-00005 portant ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale ICPE déposée par la société KNAUF INSULATION LANNEMEZAN pour la régularisation administrative de l'augmentation de sa capacité de production de son site situé sur la commune de Lannemezan,

Considérant l'avis de l'autorité environnementale (MPAE) en date du 27 mai 2024 ;

Considérant le rapport de recevabilité de l'UID 65/32 de la DREAL Occitanie du 28 mars 2024 demandant la mise à l'enquête publique de la demande d'autorisation environnementale ICPE ;

Considérant le mémoire en réponse de la société KNAUF INSULATION LANNEMEZAN à l'avis de l'autorité environnementale, déposé le 2 juillet 2024 sur le guichet unique numérique de l'environnement ;

Considérant la décision n° E24000038/64 de Mme la présidente du tribunal administratif de Pau du 21 mai 2024, désignant, en qualité de commissaire enquêteur, M, José BELTRAN, retraité de la fonction publique d'État et, en qualité de commissaire enquêteur suppléant, M. Claude JAUSAS, retraité de la fonction publique d'État ;

Considérant le courrier adressé le 23 juillet 2024 par Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées, sollicitant l'avis du conseil de communauté au sujet de cette enquête publique,

Considérant les modalités d'accès au dossier d'enquête public et d'organisation de l'enquête publique, telles que définies dans l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête publique et dans l'avis d'enquête portés à la connaissance du conseil de communauté,

Considérant que tous les membres du conseil de communauté ont reçu communication de l'arrêté préfectoral n° 2024-065-07-18-00005 et du courrier de saisine de Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées en date du 23 juillet 2024,

Considérant que les membres du conseil de communauté ont dans la note remise au conseil de communauté le lien d'accès au dossier d'enquête publique publié sur le site de la Préfecture des Hautes-Pyrénées,

Sur proposition du Bureau communautaire réuni le 09 septembre 2024,

Sur le rapport de Monsieur le Président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (46 pour – 2 abstentions : Lionel CAZAUX et Jean-Charles LAUREYS)

DECIDE

- De donner un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale ICPE déposée par la société KNAUF INSULATION LANNEMEZAN pour la régularisation administrative de l'augmentation de sa capacité de fusion de son site situé sur la commune de Lannemezan, sur la base de l'enquête publique ouverte par l'arrêté préfectoral n° 2024-065-07-18-00005,
- D'autoriser Monsieur le Président à communiquer cet avis à Monsieur le commissaire enquêteur dans les délais de consultation prévus sur l'avis d'enquête publique.

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Pierre DUMAINE



Publiée le 26 SEP. 2024

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Accusé de réception en préfecture
065-200670787-20240917-2024-124-DE
Date de télétransmission : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024